

Faculté de psychologie et sciences de l'éducation



PSY 9CE

Certificat universitaire en sciences psychologiques



Gestion du programme

PSP Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation

Objectif de la formation

Le certificat offre un complément de formation en psychologie adapté aux besoins de personnes ayant déjà une formation universitaire dans une autre discipline.

Il n'est pas équivalent au diplôme de "licencié en psychologie" ni de "licencié en sciences psychologiques". Il ne permet donc pas d'obtenir le titre de "psychologue".

Conditions d'admission

Le programme est accessible aux détenteurs d'un diplôme de deuxième cycle universitaire, ou d'un diplôme équivalent.

La formation donne lieu à la délivrance d'un certificat d'université. Ce document atteste la réussite de la formation et l'octroi éventuel de crédits associés, sans conférer de grade académique.

Demande d'admission

Les demandes sont à adresser au Directeur administratif de la faculté, qui les soumettra au Secrétaire académique.

Structure générale du programme

Ce programme d'un an peut être étalé sur deux années académiques sur demande motivée de l'étudiant, avant le 15 octobre, auprès du Directeur administratif.

Il offre une grande souplesse dans le choix de ses composantes de manière à rencontrer au mieux les besoins des candidats.

Contenu du programme

La formation comporte un minimum de 30 crédits, à choisir dans le programme de la licence en sciences psychologiques (PSY2), sous réserve d'approbation par le Secrétaire académique.

Évaluation

Les cours sont évalués sur 20 points chacun, quel que soit le volume horaire.

Le programme fait l'objet d'une délibération conformément au règlement des examens.